

CARTE JEUNE RÉGION

GRATUITE et OBLIGATOIRE



Pour les élèves de seconde et les élèves arrivant d'une autre région.

➡ Vous devez demander votre carte jeune qui vous donne droit :

- À des aides :
 - au prêt des manuels scolaires ;
 - à l'acquisition de livres de loisirs ;
 - à l'acquisition d'une licence sportive (UNSS) ;
 - à l'acquisition d'un ordinateur individuel.
- À des services :
 - un accès à l'établissement ;
 - un accès au self ;
 - un accès aux évènements culturels et sportifs.

➡ Cette carte regroupe toutes ces aides et services sur un support unique qui centralise toutes vos démarches.

Procédure à suivre :

1. Faire la demande sur le site de la région
www.laregion.fr/-cartejeune- avant l'inscription au lycée.
2. Lors de l'inscription, l'établissement valide le document complété. Cette validation déclenche les aides et les services portés sur la carte. Sans cette action la carte jeune n'est ni produite ni créditée.
3. Réception de la carte au domicile.